

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Blandine Elain, M. Christian Peulvey, M. Jean-Luc Wemaere, Mme Catherine Cormerais, M. Claude Petit, Mme Sophie Piveteau-Aussant, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

Mmes Patricia Mary (*procuration à Mme Sonia Sanchez*). Séverine Blanloeil (*procuration à Mme Blandine Elain*).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Marie-Claude Bailliard, Nicole Cléro, Claudine Liard, M. Daniel Cevaer.

Poste vacant :

Démission de Mme Françoise Clénet (*en cours de remplacement*).

Assistaient également :

M. Druelle et Mmes Le Borgne, Bargeolle et Meillerais au titre des services.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 21 septembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 16	Présents : 9	Excusés : 2	Absents : 5	Votants : 11
------------------------------------	--------------	-------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE

#### FINANCES

▫ **RESIDENCE 'JACQUES BERTRAND' : Révision du prix de journée applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Madame la Vice-présidente expose les faits.

Elle rappelle que le Conseil départemental de Loire-Atlantique fixe le prix de journée de la résidence 'Jacques Bertrand'.

En octobre 2022, la campagne budgétaire 2023 des établissements pour personnes âgées a été établie sur la base des éléments suivants :

- Augmentation des tarifs hébergement, hors conventions d'aide sociale, entre 3 % et 3,65 % (3,5 % en moyenne) hors prise en compte des impacts des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) validés ;
- Tarif aide sociale en conventions d'aide sociale augmenté du taux ministériel de 5,14 %, soit 59,66 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Valeur du point groupe iso-ressource (GIR) dépendance Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – Unité de soins longue durée (EHPAD-USLD) augmentée de 7,31 € à 7,51 € (+2,74 %) et reconduction des crédits qualité de vie en établissement (586 907 €).

Début 2023, les fédérations ont été consultées sur l'évolution du contexte économique, afin d'évaluer les contraintes qui pèsent sur les budgets. L'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est estimée à plus de 5 % pour 2023, tandis que le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) a été revalorisé de 2,22 % au 1<sup>er</sup> mai 2023 après une augmentation de 1,81 % au 1<sup>er</sup> janvier. Le Département est amené à envisager de nouvelles mesures de soutien des établissements pour personnes âgées.

À la suite du vote favorable en assemblée départementale le 26 juin 2023, les tarifs hébergement 2023 sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2017-2022 signé entre la résidence, le Conseil départemental et l'État en date du 29 mars 2018,

VU l'avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le 21 décembre 2018,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique en date du 4 janvier 2023, fixant les tarifs applicables aux personnes hébergées dans l'EHPAD 'Jacques Bertrand' de Clisson, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

VU la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 23 janvier 2023 prenant acte de l'arrêté du Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique en date du 4 janvier 2023, fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 applicables aux personnes hébergées dans l'EHPAD 'Jacques Bertrand',

VU le courrier du Conseil départemental en date du 16 mai 2023 et le courriel en date du 26 juin 2023 proposant une réévaluation des tarifs 'hébergement',

VU l'avis favorable du Conseil de la Vie Sociale dans sa séance du 29 juin 2023,

**Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du projet des nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 applicables aux personnes hébergées dans l'EHPAD 'Jacques Bertrand', comme suit :

HEBERGEMENT	CHAMBRE CLASSIQUE			STUDIO		
	2023	01/01/2023	01/07/2023	2023	01/01/2023	01/07/2023
<b>1) PERSONNES AGEES DE PLUS DE 60 ANS</b>						
Tarif journalier	57.14 €	<b>58.14 €</b>	<b>59.12</b>	60.96 €	<b>62.03€</b>	<b>63.08 €</b>
<b>2) PERSONNES AGEES DE MOINS DE 60 ANS</b>						
Tarif journalier	73.35 €	<b>76.35 €</b>	<b>77.35 €</b>	/		/

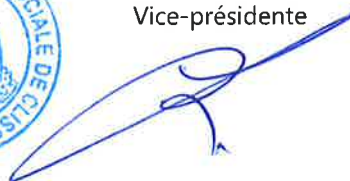
**CHARGE** Madame la Directrice de la résidence 'Jacques Bertrand' d'appliquer ces tarifs proratisés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,

**DIT** que la présente délibération sera transmise au comptable public assignataire et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Sonia Sanchez**  
Secrétaire de séance



**Marie-Gabrielle Carré**  
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

**28 SEP. 2023**

- son affichage le

**03 OCT. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-264401555-20230925-DEL-230907-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.